



Renseignements importants au sujet des encouragements fiscaux offerts pour la RS&DE pendant la crise de la COVID-19

Nous reconnaissons que notre Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS&DE) joue un rôle crucial dans le soutien aux entreprises canadiennes. Nous mettons tout en œuvre pour qu'elles reçoivent leurs crédits le plus rapidement possible pendant cette période difficile et pour que l'innovation et la créativité soient pleinement soutenues au moment où elles sont le plus nécessaires.

Le plan de continuité des activités de l'Agence du revenu du Canada (ARC) a été modifié pour inclure les activités prioritaires qui soutiennent le bien-être économique des Canadiens. Cela comprend des programmes comme celui de la RS&DE.

Voici quelques mesures que l'ARC met en œuvre :

- La plupart des demandes de crédits remboursables seront traitées le plus rapidement possible en veillant à occasionner un minimum de contrainte pour le demandeur. Cela fera en sorte d'injecter des fonds dans les entreprises qui en ont besoin maintenant, pour les aider à gérer les conséquences financières négatives de la pandémie. Les demandes approuvées durant cette période pourraient faire l'objet d'un examen ou d'une vérification plus tard pour confirmer leur admissibilité.
- L'ARC donne la priorité à l'inventaire des oppositions liées aux programmes critiques, y compris les demandes au titre de la RS&DE.
- Nous ne communiquerons généralement pas avec les petites et moyennes entreprises pour entreprendre des examens des demandes au titre de la RS&DE. Cette pause représente les efforts que l'ARC déploie pour atténuer les risques pour la santé et réduire le fardeau des entreprises. Nous nous concentrerons sur la priorité à accorder au versement des prestations aux Canadiens pendant cette période difficile.
- Pour faire avancer leur dossier le plus possible dans les circonstances actuelles, les contribuables faisant l'objet d'une vérification qui souhaitent ou qui ont besoin que l'examen de leur demande au titre de la RS&DE se poursuive peuvent travailler à distance avec leur vérificateur par téléphone ou en ligne dans [Mon dossier d'entreprise](#).

- Si vous avez des questions sur l'état du traitement de votre demande au titre de la RS&DE, nous demeurons disponibles pour vous donner des réponses et vous aider. Veuillez communiquer avec le Programme de la RS&DE du bureau des services fiscaux de votre région. Les coordonnées se trouvent à canada.ca/impots-rsde.
- Si vous avez des questions sur d'autres sujets, tels que les dates limites de production ou de paiement et les mesures d'allègement proactives, les agents de liaison seront disponibles exclusivement par téléphone pour fournir les renseignements importants dont les petites entreprises et les travailleurs indépendants ont besoin de toute urgence. Pour recevoir un appel d'un agent de liaison, les propriétaires d'entreprise et les travailleurs indépendants doivent remplir le [Formulaire de demande d'un service d'agents de liaison](#).

Pour en savoir plus

Nous vous remercions de votre patience alors que nous tentons ensemble de faire face à cette situation. Pour en savoir plus sur les mesures fiscales mises en place pour venir en aide aux Canadiens pendant la pandémie de la COVID-19, allez à [Changements apportés en matière d'impôt et de prestations : l'Agence et la COVID-19](#).

Pour des renseignements généraux sur le Programme de la RS&DE, allez à canada.ca/impots-rsde.